

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trois novembre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois octobre deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Centre d'accueil de groupes avec hébergement – Choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT le cabinet d'architecture Désirs d'Espaces Architectes Rennais dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un centre d'accueil de groupes avec hébergement,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'ensemble des subventions pouvant être alloué dans le cadre de ce projet.

2- Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal, à la majorité :

- APPROUVE les modifications apportées au projet de PLU arrêté. Les modifications ont pour objet de tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et de l'avis du commissaire enquêteur.
- APPROUVE le plan local d'urbanisme.
- PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R153-22 du Code de l'urbanisme :
 - d'un affichage en mairie durant 1 mois,
 - d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- PRECISE que, conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, le dossier de plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Hirel aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- PRECISE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

3- Saint-Malo Agglomération – Opposition au transfert automatique à Saint-Malo Agglomération de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale, à la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo,
- PRECISE que la commune de Hirel conserve sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

4- UNESCO - Charte d'engagement en faveur du Mont-Saint-Michel et sa Baie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la Charte d'engagement en faveur du Mont-Saint-Michel et sa Baie.

5- Conseil municipal – Adoption du règlement intérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le règlement intérieur.

Ce règlement présenté comporte cinq chapitres :

- Chapitre I : réunions du conseil municipal ;
- Chapitre II : les commissions ;
- Chapitre III : tenue des séances du conseil municipal ;

- Chapitre IV : débats et votes des délibérations ;
- Chapitre V : comptes-rendus des débats et des décisions ;
- Chapitre VI : dispositions diverses.